

PUBLIC VISÉ

- Toute personne souhaitant se préparer à l'examen d'accès à la profession de conducteur VTC

PRÉREQUIS

- Bonne compréhension de la langue française
- Maîtriser les calculs de base
- Etre majeur
- Répondre de manière satisfaisante aux tests de prérequis
- Posséder son permis de conduire depuis au moins 3 ans (2 ans si permis accompagné)

JUSTIFICATION DE L'ACTION

- Arrêté du 6 avril 2017 relatif aux programmes et à l'évaluation des épreuves des examens d'accès aux professions de conducteur de taxi et de conducteur de VTC
- Arrêté du 24 juillet 2007 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile

DURÉE DE L'ACTION

- Durée du volet théorique : 105h en présentiel dans nos locaux ou à distance
- Formation pratique proposée aux seuls candidats admissibles

NOMBRE DE PARTICIPANTS PAR GROUPE

- 10 personnes au maximum en formation théorique
- Le nombre de personnes participant à la formation pratique dépendra des résultats d'admissibilité

CONTENU THÉORIQUE ET PRATIQUE

- A - Réglementation du transport public particulier de personnes
- B - Gestion
- C - Sécurité routière
- D - Capacité d'expression et de compréhension en langue française
- E - Capacité d'expression et de compréhension en langue anglaise
- F(V) - Développement commercial et gestion propre à l'activité de VTC
- G(V) - Réglementation nationale spécifique de l'activité de VTC

SANCTION DE L'ACTION

- A l'issue de la formation, le candidat se présente à l'examen théorique organisé par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA). Il devra alors obtenir une moyenne générale de 10/20 et ne comptabiliser aucune note éliminatoire. En cas de succès, lui sera remis par les CMA une attestation de réussite le rendant admissible à l'examen pratique. Il devra alors obtenir la note de 12/20.

DÉBOUCHÉS

- Conducteur VTC

CODES DE LA FORMATION

- Formacode 31803: Conduite voiture direction
- NSF 311 - Transport, manutention, magasinage

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE GÉNÉRAL

- Etre en mesure d'assurer le transport public particulier de personnes en tant que conducteur VTC

ANALYSE DES BESOINS DES BÉNÉFICIAIRES

- Le programme de cette formation est régi par le référentiel fixé dans l'arrêté du 6 avril 2017
- Les besoins sont définis en fonction des résultats aux tests de prérequis et de l'entretien avec le bénéficiaire.

MOYENS D'ENCADREMENT

- Organisme de formation déclaré à la DIRECCTE disposant d'un service Clients, d'un service Qualité et d'une équipe pluridisciplinaire de formateurs
- Organisme doté de la certification Qualiopi
- Organisme agréé par la Préfecture

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Formateurs dotés d'une expérience professionnelle dans leur domaine d'enseignement d'au moins 5 ans
- Support d'animation pédagogique standardisé utilisé en vidéo-projection lors de la théorie en salle
- Apprentissage pratique basé sur l'acquisition progressive des techniques au cours d'une succession d'exercices individuels
- Tests blancs en vue d'une préparation au test théorique

QUALITÉ DE LA PRESTATION

- La qualité de la formation préalable ne saurait être garantie si le nombre de participants, la durée pédagogique effective et les moyens techniques requis ne sont pas respectés.

MODALITÉS D'ÉVALUATION INDIVIDUELLE DES ACQUIS

- Evaluations formatives au moyen de tests blancs dans les conditions de l'examen
- Evaluation certificative (théorique ou pratique)
- organisée par les CMA après la formation

MOYENS TECHNIQUES REQUIS

- Pour les apports théoriques: salle de cours, tables, chaises, mur clair pour la projection, écran TV, tableau papier type paperboard ou effaçable
- Pour les apports pratiques: mise à disposition d'un véhicule homologué pour la formation pratique ainsi que l'épreuve d'admission

SÉCURITÉ

- Dans les locaux, le port du masque est recommandé ainsi que la désinfection des mains au gel hydroalcoolique

ACCESSIBILITÉ (HANDICAP)

- Notre centre de formation est accessible aux personnes en situation de handicap

DÉLAI DE RÉALISATION ET TARIF

- A partir de 2 790€ Les sessions sont prévues tout au long de l'année fixées en fonction du planning des examens de la CMA
- Dans le cas d'un financement CPF et selon les CGU du Compte Formation, l'inscription à une session doit se faire au moins 11 jours ouvrés avant le 1er jour de la formation